

RÉDACTION
ADMINISTRATION
BUREAU DES ABONNEMENTS
 Imprimerie Suisse Catholique
 Fribourg (Suisse)

ABONNEMENTS

	1 mois	3 mois	6 mois	1 an
Suisse	Fr. 2.50	6.00	10.00	20.00
Etranger	3.00	10.00	19.00	38.00

Tous les bureaux de poste se chargent de percevoir le prix d'abonnement moyennant une surtaxe de 20 centimes.
 Comptes de chèques postaux 114 84.
 C. I. X.

LA LIBERTÉ

Journal politique, religieux, social

ANNONCES
Publicitas
 S. A. SUISSE DE PUBLICITÉ
 Rue Saint-Pierre
 Fribourg

PRIX DES ANNONCES

Colonne	1 ^{re} insertion	20 jours	15 jours	10 jours	5 jours
Colonne	15	10	8	6	4
Colonne	10	7	5	4	3
Colonne	5	4	3	2	1

M. V. X.

Nouvelles du jour

Le succès de M. Giolitti à la Chambre italienne.

Le débat que les socialistes ont provoqué à la Chambre italienne sur la prétendue politique réactionnaire de M. Giolitti a valu au président du ministère un beau succès oratoire. Malgré ses quatre-vingts ans, jamais M. Giolitti n'a paru plus alerte et plus souple dans l'art de manier l'ironie. Ce lui fut d'ailleurs chose aisée de prouver qu'il n'était pas un réactionnaire.

La première fois qu'il a été au pouvoir, n-11 dit, il s'est refusé, contre l'avis de tous les conservateurs, à dissoudre les premiers syndicats ouvriers qui s'étaient formés en Sicile. Revenu au pouvoir en 1901, il a protégé la liberté de la grève « qui a permis l'ascension morale, économique et politique du prolétariat ». C'est lui, M. Giolitti, qui a introduit le suffrage universel avant que le parti socialiste l'eût revendiqué.

« Alors, a dit M. Giolitti, en s'adressant aux socialistes, tous les conservateurs me considéraient comme un révolutionnaire, beaucoup plus dangereux que vous à l'heure actuelle. Personne d'entre vous ne croit que je suis un réactionnaire. La preuve, c'est que vous avez voté les plus importantes des lois que j'ai présentées naguère au Parlement. En les votant, vous avez fait une bonne action et vous auriez tort de vous en repentir. Durant la grève des métallurgistes et l'occupation des fabriques, j'ai évité de recourir à la violence. Nous avons discuté avec les ouvriers et les industriels. Une commission composée des uns et des autres est en train d'étudier les réformes à réaliser dans le monde de l'industrie. Je crois qu'elle réussira à trouver un accord entre les ouvriers et les industriels. Si par malheur on n'arrivait pas à une conciliation, nous assisterions à des phénomènes économiques d'une gravité énorme, qui retomberont en grande partie sur la classe des travailleurs. Le gouvernement a le devoir de faire exécuter toutes les lois et contre tous. Nous avons le devoir d'aider la classe ouvrière à atteindre le plus haut degré de civilisation et de bien-être économique possible. Ce n'est pas par la lutte des classes qu'on y arrivera. L'Italie, depuis la guerre, est gravement malade; elle a besoin d'une cure radicale; c'est par l'accord de tous les honnêtes gens qui aiment leur pays que ce résultat pourra être atteint. »

Ainsi a parlé en résumé M. Giolitti, sans jamais se laisser désarçonner par les interruptions des socialistes.

On a beaucoup ri lorsque M. Giolitti a rappelé aux socialistes que, pendant la guerre, il n'avait pas été mieux traité qu'eux.

Un député socialiste à la Chambre française, M. Baron, a déposé l'amendement suivant au projet de loi de la reprise des relations avec le Vatican :

« Le gouvernement français négociera avec le Saint-Siège la levée de l'excommunication prononcée contre toutes les personnes ayant participé à l'application des lois sur les Congrégations, et en particulier contre les avocats et les liquidateurs. »

Cet amendement n'a pas d'autre but que d'ennuyer M. Millerand, qui fut l'avocat du gouvernement dans les procès de liquidation.

Les franc-maçons font le signe de détresse et le comité exécutif du parti radical envoie à tous ses membres le rappel suivant d'une décision prise au dernier congrès, tenu à Strasbourg :

« Aucun élu du parti ne pourra voter sous aucune forme pour la reprise des relations avec le Vatican sous peine d'exclusion. »

M. de Monzie, quand la discussion du projet de loi aura lieu au Sénat, bravera ce mot d'ordre. Mais combien de députés et de sénateurs n'auront pas ce même courage !

De graves événements, se passent en Bohême. La guerre civile est près d'y sévir entre Tchèques et Allemands. A ces vifs antagonismes nationaux s'ajoute un mouvement antisémite. En-dessous, couve de plus en plus une intrigue contre le président Masaryk.

La lutte entre Tchèques et Allemands date,

peut-on dire, de temps immémoriaux. On sait ce que la question des langues en Bohême a donné de soucis aux ministres autrichiens. Depuis que la Bohême est indépendante, la bataille a repris de plus belle. Il y a quelques semaines, elle avait pris un tour aigu, à l'occasion du recrutement militaire, auquel les jeunes Allemands se dérobaient. A partir de là, l'animosité est allée crescendo. Ces jours passés, les Tchèques ont célébré un anniversaire quelconque. A Eger, dans la partie allemande de la Bohême, on a riposté à leurs manifestations par des démonstrations germaniques. Les deux partis en sont venus aux prises. Les Tchèques se sont attaqués aux monuments des Habsbourg. En un clin d'œil, l'effervescence s'est propagée à d'autres villes, pour déterminer finalement une explosion à Prague. Ici, les Allemands sont en minorité. Les Tchèques ont pris d'assaut le théâtre allemand et l'ont déclaré propriété nationale. Un autre édifice, appartenant à la colonie germanique, a été mis à sac; les imprimeries des journaux allemands ont été envahies; elles ont cessé depuis lors de fonctionner. Comme les Israélites de Bohême sont Allemands, l'émeute a pris le caractère d'un pogrom à la russe. En même temps, la populace criait : « Vive Kramarcz ! »

L'homme politique de ce nom a eu une part essentielle à l'émancipation de la Bohême. Député à l'ancien Reichsrat autrichien, il y a représenté l'irréductible tchèque le plus intransigent. Pendant la guerre, il fut inculpé de haute trahison et, s'il ne fut pas exécuté, ce fut uniquement parce que, à Vienne, on en était à craindre que la rigueur ne fit plus de mal que la faiblesse. Kramarcz avait indiscutablement conspiré avec la Russie contre l'Autriche; il est Slave jusqu'au fond de l'âme; il est le père du néoslavisme, qui vise à substituer la suprématie des nations slaves coalisées à la décadente hégémonie des deux empires germaniques.

Malgré tant de titres à la vénération des Tchèques, M. Kramarcz n'a pas pu ceindre son front du laurier de la présidence lorsque la nouvelle République s'est donné un chef. M. Masaryk lui a été préféré. M. Kramarcz n'a même pas eu la satisfaction de diriger au moins le gouvernement. Nous ne connaissons pas tous les dessous de l'intrigue qui l'a évincé. Il semble qu'un veto socialiste se soit exercé contre M. Kramarcz, qui est en sympathie avec le parti de la restauration bourgeoise en Russie. On sait que la politique tchèque est dominée par des influences d'extrême-gauche.

En ce moment, l'exaspération antiallemande qui s'est produite dans l'opinion tchèque favorise les ambitions de M. Kramarcz, qui a toujours été un germanophobe déclaré. Elle le favorise et probablement il la fomenta par dessous main. De là les acclamations poussées en son honneur et qui paraissent lui préparer les voies du pouvoir.

La vieille petite république de Saint-Marin, enclavée dans le royaume d'Italie, se trouve maintenant aux mains des « populistes » c'est-à-dire, du parti catholique, qui, ces jours derniers, dans les élections au Grand Conseil (60 membres) a conquis la majorité.

Les juifs palestiniens bénissent l'Angleterre et son représentant à Jérusalem, M. Herbert Samuel, leur coreligionnaire. Après la promulgation du jour du sabbat comme fête chômée légale, qui les avait remplis de joie, voici que le haut-commissaire britannique vient de reconnaître à la Chambre des notables israélites, qui s'est constituée après la chute de la nomination turque, et au conseil national auquel cette Chambre avait délégué le pouvoir exécutif, la qualité d'organes représentatifs officiels des juifs de Palestine. Cette reconnaissance est soumise à deux conditions : la première est que la Chambre israélite donnera son adhésion au protectorat britannique et acceptera le statut du protec-

torat comme loi fondamentale de l'Etat palestinien; la seconde condition est que la Chambre israélite se soumettra à une réélection périodique d'après le mode démocratique.

Les correspondances israélites représentent cette décision comme le premier acte politique de l'autorité anglaise organisant effectivement l'Etat juif. Le jour anniversaire de la promulgation de ce décret sera inscrit comme jour férié au calendrier israélite.

L'assemblée générale de la Société des nations

Genève, 19 novembre.

L'assemblée générale de la Société des nations tient ses assises depuis cinq jours; ses travaux sont ordonnés en vertu d'un règlement provisoire élaboré par le secrétariat que dirige avec beaucoup d'autorité sir Eric Drummond. Certaines modifications sont apportées au fur et à mesure que la nécessité le commande. Aussi, à chaque instant, les débats sont-ils interrompus par la présidence qui s'évertue à appliquer consciencieusement des dispositions qui ne sont pas du goût de tous les délégués.

M. Hymans, qui est incontestablement un parlementaire habile et de grande expérience, a le tort, selon nous, de trop discuter. Il n'ose pas trancher dans le vif et imposer sa manière de voir. Les qualités requises pour faire un bon président ne sont pas identiques à celles qui conviennent à un simple député. Le président doit avoir l'esprit clair, beaucoup de décision et d'autorité et conduire une discussion pour ainsi dire tambour battant. S'il hésite, s'il tergiverse, s'il égare, éd-il est cent fois raison, il diminue son action et son prestige.

Au début de chaque séance publique, nous sommes témoins de ces interminables palabres, véritables hors-d'œuvre, qui ne font pas avancer les délibérations d'un iota. On perd ainsi un temps précieux. Ainsi, ce matin, vendredi, comme il s'agissait de la convocation des six commissions entre lesquelles se répartit le travail de l'assemblée, le président, après avoir pris conseil du bureau, a cru bien faire en assignant des jours différents aux réunions de ces organes essentiels. Les premières, seconde et troisième commissions siègeront le lundi après midi et les trois autres le mardi, et ainsi de suite. Or, tel délégué, parce qu'il fait partie à la fois de la première et de la troisième, par exemple, proteste contre cette proposition. M. Nansen, qui parle très souvent et qui paraît laisser quelque peu ses collègues, déclara qu'il n'était pas content de ce procédé; car, dit-il, il n'a pas le don d'ubiquité. M. Hymans finit par lui déclarer que sa présence n'était pas indispensable dans les deux commissions et que, puisque la Norvège avait désigné un suppléant, c'est celui-ci qui remplirait la vacance. Bref, après s'être un peu chamaillé, on reprend la discussion du rapport du secrétariat.

Nous passerons sous silence le discours du délégué anglais, M. Barnes, dont les agences nous transmettent le texte; mais nous ne saurions proclamer trop haut le succès qu'a de nouveau remporté M. Motta dans sa superbe improvisation. Tact, mesure, éloquence, vraiment rien n'y manquait.

Jusqu'ici, on peut dire que les délégués qui exercent le plus d'ascendant sur l'assemblée sont MM. Tissoni, Motta, Viviani et lord Robert Cecil. Ce sont eux incontestablement qui se sont révélés comme des maîtres et dont les paroles ont le plus d'écho dans les consciences, dans les esprits et dans les cœurs.

Le compliment délicat que M. Motta a adressé au secrétaire général, sir Eric Drummond, est certes grandement mérité.

M. Motta a envisagé ensuite, tant au point de vue politique que juridique, les conséquences des traités de paix pour les pays qui ne les ont pas signés et s'est livré, sur ce sujet, à une dissertation très serrée.

Puis, le président de la Confédération a plaidé en faveur de la publicité des traités et s'est rencontré, sur ce terrain, pleinement d'accord avec lord Cecil. Loyalement, il a déclaré que, avant le vote populaire du 16 mai, les partisans de l'entrée de la Suisse dans la Société des nations ont dit et répété que, à la diplomatie secrète, on devait substituer la diplomatie ouverte, et cet argument a entraîné de nombreux hésitants.

Mais, c'est quand il a parlé de l'œuvre humanitaire du Conseil de la Société des nations, de la lutte que celui-ci a entreprise contre la propagation et les ravages du typhus en Pologne, et, surtout, quand il a adjuré les délégués des 41 Etats de mettre un terme à la sanglante tragédie qui, depuis tant d'années, désola la malheureuse Arménie que des applaudissements nourris et enthousiastes, partis de tous les bancs, ont prouvé que ces

idées généreuses avaient trouvé un écho fidèle dans tous les cœurs.

Vraiment, la Suisse, tout humble et petite qu'elle est, tient une place honorable dans cet aréopage des peuples. Il nous est bien permis de constater que c'est grâce aux Motta, aux Ador et à d'autres compatriotes éminents que nous devons cet honneur.

Genève, 19 novembre.

La 7^{me} séance a été ouverte ce matin à 10 h. 45, sous la présidence de M. Hymans, en présence d'une assemblée restreinte, où seules étaient complètes les délégations anglo-saxonnes. Le président a fait donner tout d'abord lecture d'un message qu'il a reçu de M. Wilson par l'entremise de la Légation des Etats-Unis à Berne. Voici le texte de ce document : « Le salut qui me fut envoyé gracieusement par l'Assemblée des nations me causa une profonde satisfaction. Je suis fier d'avoir joué un rôle pour obtenir la concorde internationale grâce à l'établissement d'une ligue dont l'utilité et le succès croissants sont des motifs de confiance. Je vous envoie mes salutations personnelles et j'espère que vos travaux auront une valeur durable pour l'univers tout entier. — Wilson. »

On reprend ensuite la discussion du rapport général du conseil.

M. Barnes (Angleterre) félicite le Conseil du travail qu'il a accompli. Il rappelle l'action de la Société en faveur des prisonniers de guerre. En ce qui concerne l'Arménie, M. Barnes estime que l'effroyable situation de ce pays est le résultat de la confiance mise par lui dans les grandes puissances. Il faudra trouver un moyen de sauver ce peuple martyr.

M. Barnes souligne le travail important accompli par la Société dans le domaine de la réglementation du travail, que la Société s'efforce de placer sur des bases plus raisonnables.

M. Barnes voudrait savoir si une nation qui constate qu'un autre Etat ne tient pas ses engagements a le droit de déposer une plainte. Parlant ensuite de l'intervention du Conseil dans les conflits internationaux, M. Barnes demande pourquoi aucune mesure n'a été prise dans le conflit entre la Russie bolchéviste et la Pologne qui tombe cependant sous le coup de l'article 11 du Pacte et constitue une grave menace pour les relations européennes.

M. Barnes parle ensuite de la question de l'admission des anciens Etats ennemis. Il espère que le rapport spécial qui a été rédigé à ce sujet sera publié sans retard. M. Barnes ajoute : « Je parle sous ma propre responsabilité. Je ne crains pas les responsabilités. Je parle au nom de la masse ouvrière anglaise, qui désire l'admission des anciens Etats ennemis et je crois que ce point de vue est partagé par les ouvriers du monde entier. Il est entendu que l'Allemagne doit réparation à la France et à la Belgique. Mais ces questions regardent les exécuteurs du traité et ne sont pas nos. Nous, nous devons reconstruire le monde et sauver ses ruines. »

L'orateur rappelle ensuite que les Allemands furent admis à la Conférence financière de Bruxelles. Les relations internationales ne seront pas possibles s'il y a toujours deux camps adverses. Le monde ne peut être en paix que par la coopération.

« Nous vivons dans une période d'instabilité. Les anciennes alliances sont rompues. Y en aura-t-il de nouvelles ? Plus il y aura d'Etats en dehors de la Société, plus il y aura d'alliances dangereuses. Nous n'oublions pas les crimes commis, ni les sanctions, mais aujourd'hui ni l'empereur, ni le chancelier ne sont plus là. Sachons établir la collaboration nécessaire pour la paix et la fraternité du monde. »

M. Zahle (Danemark) appuie la nécessité de la publicité des procès-verbaux des commissions. Il souligne l'énorme travail qui incombe à la Société et qui est une œuvre de géant.

M. van Karnoebek (Hollande) parle ensuite de l'enregistrement et de la consignation des traités internationaux. Il propose de confier à une commission spéciale la révision de l'article 18 du Pacte qui touche à ce sujet.

Le président Hymans propose de répartir les commissions en deux groupes qui siègeront alternativement. Il annonce que M. Léon Bourgeois, légèrement indisposé, va mieux et qu'il pourra reprendre lundi sa place à l'assemblée.

M. Motta prend la parole. Il croit nécessaire de régler les rapports entre la Société et le conseil, qui n'ont d'équivalent dans le droit constitutionnel d'aucun pays. Il rappelle l'action exercée par la Société des nations dans l'ordre politique. Cette action roule autour de l'application des traités de paix. Or, à ce point de vue, la situation des pays qui n'ont pas signé les traités de paix est particulièrement délicate. M. Motta dit qu'il entend que l'application des traités de paix soit faite dans l'esprit de haute impartialité, de sérénité et de justice qui est celui de la Société des nations.

M. Motta dit que la Suisse attache un prix

considérable à la publicité des traités et il rappelle que, lors de l'accession de la Suisse à la Société des nations, il fut déclaré au public que c'était là une des colonnes de l'édifice.

C'est par là que nous voulons inaugurer l'ère de la diplomatie nouvelle. Il est entendu qu'il y aura toujours une diplomatie, je ne dirai pas secrète, mais discrète, dès que la publication des traités sera entourée de discrétion, ce qui est la condition pour aboutir à des résultats appréciables. Mais nous sommes d'avis qu'il faut appliquer l'article 18 d'une manière rigoureuse et stricte. Nous estimons donc qu'il reste bien entendu que les traités internationaux seront inscrits à l'Office du secrétariat général. Je puis vous dire que, lorsque j'ai parcouru la première série des traités qui ont été inscrits à la Société des nations, j'ai constaté avec plaisir que la Suisse, sur 9 traités, en avait inscrit 5.

M. Motta s'associe, au nom de la délégation suisse, aux vœux formulés par lord Robert Cecil en faveur de l'Arménie, et cela d'autant plus que le gouvernement suisse avait déjà demandé qu'on s'intéressât d'une manière particulière au sort de ce pays. « Nous estimons, avec lord Robert Cecil, qu'il est nécessaire que la Société des nations voie toute son attention à la solution de cette question importante. Il faudra ouvrir une enquête afin d'établir la situation véritable de l'Arménie et de trouver les remèdes qui s'imposent. La Société des nations ferait une belle page dans ses annales si elle arrivait à mettre fin à l'horrible tragédie de toute une race et de tout un peuple. » (Longs applaudissements unanimes.)

La séance a été levée à 12 h. 45

Une plainte allemande

Genève, 20 novembre.

Le secrétariat de la Société des nations a reçu une note de l'Allemagne dans laquelle cette dernière se plaint au sujet de la répartition des mandats concernant les anciennes colonies allemandes décidée par le Conseil de la Société des nations.

ÉTRANGER

Le nouveau ministère belge

Bruxelles, 19 novembre.

A la suite du vote du congrès socialiste, autorisant par 339,874 voix contre 221,161 et 13,000 abstentions, la participation des socialistes au cabinet Carton de Wiart, on donne comme définitive la liste suivante des membres du nouveau cabinet :

Présidence du Conseil et intérieur : M. Carton de Wiart, député catholique; justice, M. Vandervelde, socialiste; affaires étrangères, M. Jaspars, catholique; finances, colonel Theunis; affaires économiques, régions dévastées et dommages de guerre, M. Vandevyvere, catholique; colonies, M. Franck, libéral; sciences et arts, M. Destree, socialiste; agriculture, baron Ruzette, catholique; défense nationale, M. Devèze, libéral; industrie, travail, ravitaillement, M. Wauters, socialiste; travaux publics, M. Anseele, socialiste.

La constitution du nouveau ministère se fera au *Moniteur* que mardi matin.

Les événements de Grèce

Paris, 20 novembre.

L'intransigent croit savoir que les négociations entre l'Angleterre et la France au sujet de la question grecque ont eu pour résultat en cas de retour de Constantin sur le trône de Grèce, que toute aide politique ou diplomatique lui serait refusée.

Les Ukrainiens battus par les bolchévistes

Paris, 19 novembre.

On apprend de bonne source que l'armée de Petlioura a été complètement battue par les troupes rouges. Plusieurs divisions de cette armée qui s'étaient réfugiées en territoire polonais ont été mises à la disposition des autorités polonaises.

Les bolchévistes et la paix russo-polonaise

Varsovie, 19 novembre.

Selon des informations reçues de Riga, les cas de violation des clauses des préliminaires de paix par les soviets deviennent de plus en plus nombreux. Outre la formation à Smolensk d'une armée de volontaires recrutés parmi les prisonniers de guerre polonais, contre laquelle la délégation polonaise vient de protester à Riga, on annonce de semblables procédés bolchévistes dans la zone neutre dont les habitants ont été frappés par un ordre de mobilisation et qui s'enfuient en masse sur le territoire polonais, à Bobruysk.

Les autorités soviétistes se servent particu-

lièrement de groupes de communistes polonais qui sont équipés et armés pour la campagne future contre la Pologne.

Une délégation militaire soviétique, accompagnée d'un officier de liaison polonais, doit se rendre ces jours prochains dans les endroits où sont signés des protocoles contraires aux stipulations des préliminaires afin d'ouvrir une enquête à ce sujet.

Fin des luttes intestines en Chine

Pékin, 18 novembre.

Le constant désir manifesté par le gouvernement central d'arriver à une complète entente avec les partis dissidents du sud et de l'ouest reçoit satisfaction.

Les chefs du conseil militaire du sud et de l'ouest, Chen-Chi, Ling-Lou et Ling, ont respectivement donné leur démission. En se démettant de leurs fonctions, ils ont invité les autorités provinciales, hier dissidentes, à retirer leurs déclarations d'indépendance et à s'en remettre au gouvernement central du soin d'assurer l'administration. Ces hautes personnalités ont exprimé l'espoir que le gouvernement central procédera dans les formes prescrites par la Constitution à l'élection d'un Parlement nouveau.

Ce mouvement est suivi par d'autres chefs militaires. Les généraux Mou-Yong-Shing et Liu-Kong-Fang ont successivement renoncé à leur attitude indépendante. Ces désirs se sont trouvés en complet accord avec les intentions du gouvernement central qui s'est mis immédiatement en rapport avec les ministères et les autorités provinciales intéressées.

Les cheminots du Vorarlberg

Bregenz, 19 novembre.

On signale l'arrêt, depuis minuit, du trafic des chemins de fer de l'Etat dans le Vorarlberg, dans le Tyrol et à ce qui semble aussi à Salzbourg. Il s'agit d'une grève déclenchée par l'organisation des cheminots socialistes dans le but d'empêcher, ainsi que la menace en avait été faite par les socialistes à la Diète du Tyrol, le tir national des Heimatswehr du Tyrol qui devait avoir lieu à Innsbruck. A cette fête, annoncée déjà depuis longtemps, devait notamment prendre part, à titre d'invité, M. Escherich, fonctionnaire du service des forêts et organisateur des Heimatswehr en Allemagne.

A Bregenz, des cheminots de partis allemand et chrétien social, qui voulaient assurer leur service, s'en sont vus empêchés par les grévistes.

Nouvelles religieuses

Audience pontificale

Le Pape a reçu en audience particulière Mgr Coraggioni d'Orelli, aumônier de la Garde Suisse.

NÉCROLOGIE

Le professeur Debove de Paris

On annonce la mort, à l'âge de 75 ans, du professeur Debove, secrétaire perpétuel de l'Académie de médecine, ancien doyen de la Faculté de médecine de Paris.

Dans les rangs du clergé tessinois

On nous écrit de Lugano, le 19 : La mort moissonne dans les rangs de notre clergé.

A quelques semaines de distance, sont décédés, à l'Hospice des vieillards institué à Lugano par les legs généreux d'un excellent prêtre catholique, M. Rizzio Rezzonico, M. l'abbé André Morganti, ancien curé d'Arosio (Malcanione), et M. Jacques Pozzetti, chanoine honoraire de la cathédrale, ancien aumônier de l'Orphelinat Maghetti.

On annonce, en outre, la mort de M. l'abbé Sylvestre Pifferini, ancien curé d'Indemini, et depuis 32 ans curé de Saint-Nazaro-Piazagna, sur le lac Majeur, vis-à-vis de Locarno. M. Pifferini jouissait de la vénération de la population. C'était un prêtre du bon vieux temps.

Echos de partout

A PROPOS D'UN VOYAGE

Tandis que M. Clémenceau visite les pays anglais, l'Egypte, l'Inde, et l'an prochain, l'Australie, M. Millerand a promis simplement de faire un voyage en Algérie. Avant lui, un autre président de la République française est déjà allé visiter la grande colonie méditerranéenne, M. Loubet.

Mais, depuis lors, celle-ci a fait de tels progrès que M. Millerand ne risque pas d'être victime du même trinquage que son prédécesseur.

Il en fut, en effet, du voyage de M. Loubet comme des voyages que Potemkine faisait faire à la grande Catherine à travers les steppes de la Russie. L'amie de Diderot et de Voltaire apercevait sur sa route de charmants villages qui n'étaient que des décors de théâtre, et des troupes de moujicks bien portants et allégres qui étaient de simples figurants.

Lorsque M. Loubet eut visité un certain nombre d'oasis dans le Sud, il ne put s'empêcher de dire à quelques-uns de ses compagnons de voyage :

— C'est curieux, comme les indigènes se ressemblent tous entre eux, et aussi les colons ; on croirait qu'il n'y a, en Algérie, que deux grandes familles...

On ne lui avoua que plus tard que cette ressemblance n'avait rien d'étonnant : ces Arabes et ces blancs faisaient mieux que de se ressembler, c'étaient toujours les mêmes, qu'on transportait quelques kilomètres en avant du cortège officiel.

NOT DE LA FIN

Dans une école française :

— Ecrivez, mes petits amis, le sujet de votre prochaine composition : « Que dirait Gambetta en voyant qu'on porte triomphalement son cœur au Panthéon ? »

PETITE GAZETTE

La scission chez les socialistes français

Par le fait de la scission qui s'est produite dans le monde socialiste français, l'Humanité a perdu 15,000 abonnés et le Populaire, 5,000.

La vie économique

Les taxes télégraphiques allemandes

A partir du 1^{er} décembre, une nouvelle ordonnance concernant les taxes télégraphiques entrera en vigueur en Allemagne. La taxe par mot pour les télégrammes à destination du continent subira d'après cette ordonnance une augmentation de 10 à 35 pfennigs. C'est ainsi que les télégrammes pour la Suisse coûteront 60 pfennigs (75 cent.) par mot.

La baisse

Le Times annonce une baisse sérieuse sur les marchés de Liverpool et de Londres. Le coton américain est tombé à 1 fr. 50 par livre et le coton égyptien à 4 fr. Ces prix sont à peu près de la moitié de ceux d'il y a six mois.

L'étain et le cuivre sont revenus au cours d'avant-guerre.

L'huile de lin, qui se payait encore 100 lit. la tonne au début de l'année, est tombée à 59 lit.

La baisse est la conséquence de l'abolition du contrôle de l'Etat et de la mise en vente des stocks qu'il avait accumulés.

Le cuir

D'après les dernières ventes qui ont eu lieu aux halles aux cuirs de Berne, de Lausanne et de Genève, le prix des peaux a baissé de 8 à 9 % pour les cuirs de 1^{er} choix et de 8 à 14 % pour les cuirs de 2^{me} choix, en comparaison des prix d'octobre.

Confédération

Nos diplomates

D'après le Bund, on peut considérer comme certaine la nomination définitive de M. Barbey, qui occupait jusqu'ici le poste de chargé d'affaires suisse à Bruxelles, comme ministre suisse dans cette ville. M. le conseiller de légation Schreiber sera nommé ministre suisse à Stockholm.

L'administration fédérale à Interlaken

La division de l'Office fédéral de statistique chargée du recensement de la population et des logements sera transférée à Interlaken.

La maladie de M. Henri Fazy

On nous écrit de Genève : Le vénéré doyen du Conseil d'Etat, M. Henri Fazy, est gravement malade. Voilà trois semaines qu'il garde la chambre et son état de santé ne cesse d'empirer.

Nous venons de lui rendre visite. Pale, émacié, faible, le digne magistrat conserve cependant toute sa lucidité d'esprit. A Genève, chacun forme des vœux pour le rétablissement de celui qui, durant tant d'années, a consacré ses forces, son intelligence et sa vie au service de son pays.

On mande de Genève :

L'état de M. Henri Fazy s'est subitement aggravé vendredi matin. M. Fazy est en danger de mort.

Les cadeaux pour l'étranger

Les dons ou autres paquets pour l'étranger qu'on tient à faire parvenir aux destinataires avant la fin de l'année doivent être mis à la poste au plus tard jusqu'au 15 décembre.

Le château de Locarno

On nous écrit de Locarno, le 19 :

Le gouvernement propose au Grand Conseil de ratifier la cession à la ville de Locarno du vieux château qui a été jadis une des principales forteresses du duo de Milan et que les Suisses démantelèrent, il y a quatre cents ans. La commune s'oblige à le conserver, à y faire les travaux de restauration nécessaires et à y installer son Musée historique et archéologique. La ville met à disposition de l'Etat le bâtiment scolaire de la Motta, près du château, pour l'installation des écoles de dessin.

Le château abritait, jusqu'il y a quelques années, le tribunal et les prisons de district.

MUSIQUE RELIGIEUSE

La Société de Chant Sacré de Genève organise, au Victoria-Hall, pour jeudi, 25 novembre, à 20 h. 1/2, sous la direction de M. Otto Barblan, une audition de l'Oratorio de Hændel : *Judas Macchabée*, avec soli, chœur, orchestre et orgue. M^{me} Debois-Boby, soprano, M^{lle} Tatianoff, mezzo, M. A. Flury et A. Kunz, ténors, M. L. De la Cruz, basse, M. Nicolai, organiste, prêteront leur concours à cette audition, ainsi que l'Orchestre de la Suisse romande.

FAITS DIVERS

SUISSE

Tué par un camion

A La Chaux-de-Fonds, M. Henri Bieri, mécanicien, qui se promenait en bicyclette rue Léopold-Robert, s'est jeté contre un camion qui l'a projeté à terre et tué net.

La saison d'hiver

De Saint-Moritz (Engadine), on signale la rouverture de la saison de patinage. Les nuits sont froides ; mais les jours sont admirablement ensoleillés.

FRIBOURG

GRAND CONSEIL

SESSION DE NOVEMBRE

Suite de la séance de jeudi 18 novembre

Pour la sécurité du pays

M. Robert Weck présente au Grand Conseil un projet de loi complétant le code pénal en ce qui concerne la répression des attentats contre la sûreté intérieure de l'Etat. L'honorable rapporteur rend hommage au gouvernement, et plus particulièrement au Directeur de la Justice, qui comble par le court projet présenté une lacune de notre législation pénale.

Celle-ci n'est plus suffisamment en harmonie avec les exigences actuelles. Le droit pénal ne réprime l'atteinte à la sûreté intérieure de l'Etat que pour autant qu'elle est dirigée contre la Constitution et les pouvoirs constitutionnels. Si la révolution dirigée contre un régime politique est moins à redouter dans une démocratie comme la nôtre, les révolutionnaires actuels n'en sont pas moins un danger réel pour l'Etat et ses organes, comme aussi pour la liberté des citoyens. C'est pour prévenir et punir les attentats contre la sécurité de l'Etat et la liberté des citoyens que le Conseil d'Etat a élaboré la nouvelle qu'il présente au Grand Conseil. La notion nouvelle à établir était un peu difficile à formuler, le législateur juge utile de citer les moyens auxquels ont ordinairement recourus les révolutionnaires : la terreur et la désorganisation des services publics. Il lui semble urgent, en outre, de punir les actes préparatoires et de mentionner : achat et dépôt d'armes, complot, propagande, agitation.

M. Perrier, directeur de la Justice, recommande chaudement, après le Rapporteur, l'entente en matière. Il rappelle que le Conseil fédéral a décidé de donner des passeports à des agitateurs venant en Suisse pour préparer le renversement de l'ordre social. A quoi bon protester par des paroles ? Protestons en prenant des mesures légales pour nous protéger, nous. L'orateur montre à son tour l'insuffisance de notre code pénal et la nécessité de lutter contre la doctrine bolchéviste, qui veut substituer à la démocratie la dictature d'une minorité. Il justifie la formule générale de l'article projeté, formule assez précise cependant, puisque des spécialistes du droit pénal l'ont jugée suffisamment adéquate. Il insiste sur la nécessité absolue de punir les actes préparatoires dirigés contre la sûreté de l'Etat, et de désigner ces actes dans le texte. Si le canton de Fribourg est considéré comme un bastion de l'ordre social, il sera aussi visé spécialement par les démolisseurs. C'est une raison de plus de nous protéger. (Bravos.)

M. Bartsch, parlant en son nom personnel, se déclare adversaire de cette loi d'exception, qui se révélera, prédit-il, inefficace dans l'application. L'orateur estime que nous sommes suffisamment armés pour assurer la sécurité de l'Etat. Il critique la formule adoptée, qu'il juge imprécise et élastique.

M. le Rapporteur convient qu'il s'agit d'une matière délicate, mais conteste qu'on soit en présence d'une loi de circonstance ou d'exception, le calme régnant chez nous et notre code contenant déjà des prescriptions analogues à celles qui sont proposées. Il cite l'exemple de la France, qui a prévu la punition des actes préparatoires d'attentats à la sûreté de l'Etat.

M. le Directeur de la Justice reprend les objections de M. Bartsch. Il renvoie l'orateur de l'opposition à l'article 104 du Code pénal fribourgeois et montre que le législateur n'a fait que suivre la méthode de l'auteur de notre code, qui cite des exemples. M. Bartsch est encore à la conception ancienne du droit pénal. Les circonstances ont changé. Par ailleurs, nous discutons sur des formules, et ce ne sont pas des formules qui séparent le gouvernement et M. Bartsch. M. Bartsch est un fervent partisan de la tolérance extrême. Mais les événements récents ont montré qu'il y a une diffé-

rence à faire entre la licence et la liberté. Or, qui aime le mieux la liberté, du gouvernement ou de celui qui veut laisser les extrémistes saper ces droits ? Le Grand Conseil répondra au vœu de l'immense majorité de la population en adoptant le projet.

On passe au vote sur l'entrée en matière, qui est adoptée par toutes les voix contre quatre (M^l. Bartsch, Friolet, Emile Gross et Wolhauser).

La discussion de l'article unique du projet est précédé d'un nouvel exposé de M. le Rapporteur et de M. le Directeur de la Justice. M. Bartsch déclare que le représentant du gouvernement lui a prêté des sentiments qu'il n'a pas. Il n'en a qu'à la forme de la nouvelle.

M. Dupraz soutient le projet et rappelle l'arrêt du Tribunal fédéral contre Bertoni, arrêt où la notion de l'attentat est nettement définie.

M. Emile Gross voit dans le projet tel qu'il est libellé le renversement de l'ordre de choses établi par notre code pénal. Il propose deux modifications ou adjonctions destinées à préciser la portée de la nouvelle.

M. Perrier appuyé par M. Kelin, propose comme peine pour les cas de peu de gravité, outre l'emprisonnement, la privation des droits politiques. Cette modification est acceptée, tandis que celles de M. Emile Gross ne recueillent que deux voix. Au vote final, l'article premier est voté à une évite majorité. En voici le texte :

Article premier. — L'attentat qui a pour but d'opérer par la violence, notamment par les méthodes terroristes et la désorganisation des services publics, le renversement de tout ordre établi sera puni criminellement d'une réclusion à la Maison de force dont le maximum est fixé à 20 ans, et, dans les cas moins graves, de l'emprisonnement.

Les actes préparatoires de ce crime seront assimilés à la tentative et punis des mêmes peines que celle-ci. Seront considérés comme actes préparatoires notamment l'achat et le dépôt d'armes, le complot, ainsi que la propagande, l'agitation ou l'organisation par des moyens quelconques, tels que réunions, affiches, imprimés, écrits ou images. Les cas de peu de gravité seront punis correctionnellement de la peine de l'emprisonnement et de la privation des droits civiques.

L'article 2, accepté sans opposition, statue que la nouvelle entre en vigueur dès sa promulgation par le Conseil d'Etat.

Demandes en grâce

M. Dupraz rapporte sur une demande de recours en grâce, qui tous sont agréés, à l'exception d'un seul, celui d'un assasini, qui est écarté, suivant les propositions de la commission et du gouvernement.

La séance est levée à midi 20.

Suite de la séance de vendredi 19 novembre

Pétition des employés des E. E. F.

M. Bariswil rapporte sur une pétition du personnel administratif des Entreprises électriques fribourgeoises priant le Grand Conseil de décider en principe que ce personnel soit, à égalité de mérite et de fonctions, placé dans une situation matérielle au moins égale à celle qui est faite au personnel de l'Etat. Le Rapporteur expose la genèse du différend, peu grave d'ailleurs, qui sépare la direction des Entreprises électriques et ses employés. Il s'agit d'une question de classement et de considération de l'ancienneté lors de la promotion d'un employé dans une classe supérieure. M. Bariswil estime, fondé sur la loi organique des Entreprises électriques, que le Grand Conseil n'est pas compétent pour discuter cette question d'administration intérieure.

Il conteste également la compétence de l'office de conciliation, lequel, suivant la loi sur les fabricques et les prescriptions d'application, ne serait pas qualifié pour trancher un conflit d'ordre intérieur entre la direction et les employés d'un service administratif.

M. Buchs, directeur des Travaux publics, fait quelques griefs aux employés pétitionnaires, au sujet de la procédure qu'ils ont

il, de me faire l'avocat de l'amour, de ses droits et prérogatives, de plaider pour les amoureux ! Rien, pourtant, ne m'appellait spécialement à ce rôle... C'est égal, j'aimerais mieux remplir mon ministère devant tout autre que Mme Pardolles !

— Je voudrais être sûr qu'ils ne se font pas illusion, avait-elle répondu. Ils ne seraient pas les premiers qui...

(A suivre.)

Sommaire des Revues

Revue des Jeunes. Organe de pensée catholique et française. — 10 novembre : Billet de quinzaine. — Semex : A propos de la souscription. — A. D. Sertillanges : La morale et l'économie moderne. — Dom Lefebvre : Le cycle du Christ. — Louis Arnould : Un nouveau mode de rapprochement entre professeurs et étudiants. — T. L. Riggs : Le congrès international du chant grégorien à New-York. — Emile Baumann : Les tragédies de l'histoire dans le roman : L'Infante. — Th. Mainage : Une œuvre de science catholique. — Eugène Duthoit : La question des pourboires. — Robert Vallery-Radot : Propos bourgeois dans un jardin de province. — Victor Bucaille : La renaissance de l'Europe. — Revue des Livres et des Revues. — Revue économique et financière, 3, rue de Luynes, Paris (VII). — Un an : 46 fr. ; six mois : 23 fr. ; Le numéro : 2 fr. 50.

Fumez les cigares FROSSA D

S'ils connaissaient leur bonheur !

par Jules FRAVIEUX

Comme M. Randon examinait les photographies éparses sur les meubles, il s'arrêta devant un cadre de cuivre ciselé : il contenait le portrait d'un couple, un homme qui pouvait avoir cinquante ans, une femme qui paraissait beaucoup plus jeune, tous les deux étroitement rapprochés sur la même carte, épaule contre épaule. Il ne fut pas long à retrouver dans cette femme Mme Pardolles elle-même, et, raisonnablement, il en conclut que son compagnon de cadre n'était autre que le défunt mari : « Tiens ! mon remplaçant ! » fit-il. Il s'arrêta un instant à considérer l'image de feu M. Pardolles : « Penh ! fit-il, une tête quelconque, plutôt commune ; les yeux de tout le monde. » Puis, jetant un regard à la grande glace de la cheminée, il y vit la représentation de sa propre personne : très bas, comme s'il eût craint de s'étendre, il murmura : « Pauvre femme ! Ce qu'elle a dû souffrir !... Lors- qu'elle songe à ce qui aurait pu être !... » D'un geste hâtif, il resserra le nœud de sa cravate qu'il jugeait trop lâche, s'assura si le col de sa jaquette ne baillait pas, et, vivement, tira sur les revers pour qu'elle appliquât mieux. Dans un sentiment de fatuité naturel à son sexe et qui n'était pas incompatible avec son être, M. Randon n'eût pas demandé mieux que d'éveiller chez Mme Pardolles des regrets,

grâce à la méthode de comparaison qu'il croyait d'une efficacité souveraine dans le cas spécial. Il contemplait encore la figure de celui qui avait pris sa « succession », il commençait à lui découvrir des tares, de bas instincts, un « air animal » ; il allait le haïr, peut-être même l'injurier, lorsque la porte du salon s'ouvrit et Mme Pardolles parut : « Dieu, qu'elle a l'air jeune ! » pensa-t-il.

La vérité est qu'elle n'accusait point dans sa personne, les quarante-cinq ans qu'en bonne justice M. Randon se croyait dans l'obligation de lui accorder et qu'elle avait en réalité : à peine lui en eût-on supposé quarante, tant elle était restée mince et souple, tant sa figure d'un ovale allongé et que ne flétrissait aucune ride gardait de jeunesse, de fermété dans ses lignes.

Elle s'était avancée vers lui, la main tendue. Manifestement, elle pratiquait la politique du pardon : Mme Pardolles ne voulait point se souvenir de l'offense faite à Blanche Du-laure. M. Randon s'en réjouit : alors, il n'aurait pas besoin d'épuiser ses réserves de bravoure !

— Monsieur Randon, dit-elle, avant que celui-ci eût pu prononcer les quelques phrases qu'il avait préparées, je vous fais toutes mes excuses. L'autre jour, sur la place du Marché, je ne vous ai pas reconnu. J'ai appris, depuis, que vous aviez quitté l'enseignement et que vous habitez Villenois, ce que j'ignorais. Je suis heureuse de vous voir. Veuillez vous asseoir, je vous prie.

— Madame, fit M. Randon, dès qu'il eut pris place dans un fauteuil, en face de Mme Pardolles, je suis très touché de votre aimable

accueil. Moi, aussi, je me suis enquis de savoir qui vous étiez lorsque je vous eus rencontrée... Il y a si longtemps que nous ne nous sommes vus !

— Bien longtemps, en effet, confirma Mme Pardolles.

— Je suis venu, madame, pour réparer mon oubli, involontaire il est vrai, de l'autre jour — j'aurais dû vous saluer — pour vous présenter mes hommages et, aussi, si vous voulez bien me le permettre, pour vous adresser une requête.

— Et laquelle ? dit Mme Pardolles gracieuse.

— Il s'agit d'un projet de mariage, révéla M. Randon dont la voix semblait avoir perdu son assurance.

Le visage de Mme Pardolles qui, jusque-là, avait gardé le sourire, se rembrunit et se creusa d'un pli.

— C'est, s'empressa-t-il d'ajouter, du mariage d'un mien cousin, Emile Lefresne, que j'entends parler.

Le front de Mme Pardolles se détendit et sa figure s'éclaira :

— Vous savez, madame, poursuivit M. Randon, qu'Emile Lefresne voudrait épouser Berthe Vallier à laquelle vous avez la bonté de vous intéresser et qui est, si je ne m'abuse, votre parente ?

— Ma filleule, rectifia Mme Pardolles. Je l'aime beaucoup, et elle mérite qu'on l'aime. Je connais effectivement ce projet, mais laissez-moi vous dire, bien franchement, que ce mariage ne me paraît ni désirable, ni possible.

— Et comment cela ? fit M. Randon qui sursauta.

NOUVELLES DE LA DERNIÈRE HEURE

GRAND CONSEIL

Séance de samedi 20 novembre

Présidence de M. Grand

La séance est ouverte à 8 h. 1/4.
M. Léon Genoud interpelle le gouvernement sur la révision de notre loi d'assistance. Il montre l'urgence de cette révision, en insistant sur la collaboration des communes du domicile et des œuvres de charité.
M. Savoy, président du Conseil d'Etat, répond en remerciant M. Genoud de sa sollicitude. Il explique le retard subi par la réforme ; on attendait la révision des lois d'assurance et l'institution de l'assurance-vieillesse. Le représentant du gouvernement présentera son projet à la session de mai prochain.
M. Genoud se déclare satisfait et développe ensuite une motion demandant une meilleure protection de l'enfance délaissée.
M. Perrier, directeur de la Justice, dit que le gouvernement a déjà étudié, en même temps que la réorganisation judiciaire, la transformation du régime tutélaire. Le Conseil d'Etat accepte la motion pour étude.
M. Sallin rapporte, au nom de la commission des pétitions sur la demande de quelques communes de la Glâne réclamant le déclassement de la route Oron-Moudon. Renvoyé au Conseil d'Etat.
M. Oscar Genoud rapporte sur les demandes de naturalisation de M. d'Overbeck, professeur à l'Université ; de M. Jules Nonnaat, comptable à Fribourg, et de M. François Weitzel, à Estavayer-le-Lac. Ces trois demandes sont agréées à l'unanimité.
Le Grand Conseil passe à la liquidation du budget de l'Etat. M. Paul Joye, au nom de la commission d'économie publique, rapporte sur les derniers postes, notamment celui de 100,000 fr. pour les allocations d'enfants. La commission accepte les propositions de M. le docteur Clément, attribuant ces allocations à tous les employés, membres du corps enseignant, gendarmes ayant trois enfants, à raison de 120 fr. par enfant, à partir du troisième.

M. Chatton, directeur des Finances, déclare que le gouvernement se rallie à ces propositions. Après intervention de M. Crausaz, le poste est voté et la récapitulation budgétaire adoptée. Prennent la parole : MM. Paul Joye, Torche et Chatton, directeur des Finances.
M. Kalin présente le message concernant une nouvelle convention passée avec la Banque cantonale et abrogeant la loi concernant l'établissement d'adultes.
M. Borisch rapporte sur l'activité du Tribunal cantonal en 1918 et 1919 et rend hommage à la Haute Cour. M. Perrier, directeur de la Justice, répond à diverses questions.
On passe aux nominations. Quatre-vingt-trois députés sont présents. Nomination du président du Grand Conseil pour 1921. — Est élu M. François Boshung, par 77 voix.

La présidence donne lecture de la lettre suivante :
Monsieur le Président,
Messieurs les Députés,
Mon état de santé ne me permet pas de garder toutes mes occupations. C'est pourquoi j'ai résolu de décliner une réélection au Conseil des Etats.
En même temps, je remplis un devoir en exprimant ma profonde reconnaissance au Grand Conseil qui, pendant près de vingt-cinq ans, m'a honoré du mandat de député au Conseil des Etats.
Veuillez agréer, Monsieur le Président et Messieurs les Députés, les assurances de ma haute considération.
Georges Python.

M. le président Grand prend acte de cette démission par un discours où il rend hommage à l'activité de M. Python comme député aux Etats.
On passe à la nomination du premier vice-président du Grand Conseil. Est élu : M. Oscar Genoud, par 81 voix.
2^{ème} vice-président : Est élu M. Robert Weck, par 66 voix.
Nomination d'un député aux Etats, en remplacement de M. Georges Python, démissionnaire.
M. Emile Savoy, président du Conseil d'Etat, est élu par 58 voix.

MEMENTO

Demain, dimanche, à 8 h. du soir, à la Grenette, concert du Chœur mixte et du Chœur d'hommes.
Médicaments économiques
Nutritifs et fortifiants
EXTRAITS DE MALT DU DR. WANDER
Pur, contre les maladies des voies respiratoires.
A l'iodure de fer, contre les affections scrofuleuses ; remplace l'huile de foie de morue.
Au phosphate de chaux, pour enfants rachitiques.
Au fer, contre l'anémie et la chlorose.
Au bromure d'ammonium, contre la coqueluche.
Au glycérophosphate, contre les faiblesses nerveuses. 10069

A l'assemblée législative autrichienne

Vienne, 20 novembre.

(B. C. V.) — Le Conseil national a adopté un nouveau règlement et a élu la commission principale de 15 membres qui comprendra 7 chrétiens-sociaux, 6 socialistes et 2 pangermanistes. Le Conseil a examiné ensuite une motion des socialistes engageant le gouvernement à interdire l'arrivée projetée des membres de la Heimatswehr de Bavière à Innsbruck, d'exécuter le désarmement général des Heimatswehr et d'entraver la contenance des armes. De vives controverses eurent lieu entre socialistes et chrétiens-sociaux pendant la discussion de ces questions.

L'Allemagne et ses dirigeables

Berlin, 20 novembre.

(Wolff.) — Le président de la commission de contrôle interalliée d'aéronautique à Berlin a présenté au ministère des affaires étrangères une décision de la conférence des ambassadeurs notifiant les exigences que voici : 1^o Les deux dirigeables allemands Bodensee et Nordstern seront saisis en remplacement de deux dirigeables allemands détruits ; 2^o Le gouvernement allemand est tenu de rendre aux puissances alliées la valeur des autres dirigeables détruits soit en argent soit par de nouvelles constructions.
Du côté allemand, on fait valoir que l'Entente ne peut formuler des revendications au sujet de la destruction de dirigeables parce qu'elles seraient nulles et non avenues à la suite du protocole de Scapa-Flow au sujet des violations qui ont eu lieu pendant l'armistice.

Les transatlantiques allemands

Hambourg, 20 novembre.

(Wolff.) — La Hamburg-Amerika-Linie annonce qu'elle commencera le 25 décembre, d'accord avec l'United-American-Line un service régulier de voyageurs entre Hambourg et New-York par le vapeur Mouth Clay, l'ancien vapeur allemand Prinz Eitel-Friedrich.

L'Italie et l'Arménie

Rome, 20 novembre.

L'Epoca apprend que M. Storza a déclaré formellement à Luzzatti que les bruits au sujet d'une prétendue aide donnée aux kémalistes par l'Italie sont faux. La politique italienne à l'égard de l'Arménie n'est aucunement changée.

Le suffrage féminin en Italie

Rome, 20 novembre.

(Stefani.) — La Chambre a approuvé par 240 voix, contre 10, un amendement à la loi électorale administrative disant que le droit électoral aux femmes est reconnu aux mêmes conditions qu'aux hommes.
La motion en faveur du vote obligatoire a été repoussée par 144 voix contre 78 et celle en faveur du vote des caporaux et soldats également.

Le charbon anglais

Londres, 20 novembre.

(Havas.) — Les exportations de charbon seront rétablies à compter du 1^{er} décembre, moyennant production préalable d'une autorisation écrite du département des mines.

Le nouveau cabinet portugais

Lisbonne, 20 novembre.

(Havas.) — Le nouveau cabinet est constitué. Il comprend sept reconstituants, deux démocrates dissidents, deux membres du parti populaire.
M. Alvaro Castro, reconstituant, président du Conseil, prend le portefeuille de l'Intérieur. Les affaires étrangères sont attribuées à M. Domingo Pereira, les colonies à M. Jaime Souza, démocrate, les finances à M. Cunha Loa, populiste.

SUISSE

Décès

Lugano, 20 novembre.

A Roveredo, dans le canton des Grisons, est décédé l'ingénieur Emile Motta, écrivain d'archives et historien tessinois. Bien qu'établi à Milan comme bibliothécaire et archiviste de la maison princière de Trivulzio, il s'est toujours beaucoup intéressé aux études historiques de son canton, le Tessin.
M. Emile Motta a fondé et rédigé pendant longtemps le *Politico Storico della Svizzera italiana*, qui est une véritable mine de documents historiques.

SOCIÉTÉS DE FRIBOURG

Cercle catholique. — Demain, dimanche, 21 novembre, à 20 h. 1/4, soirée familiale, à laquelle sont chaleureusement conviés tous les membres du Cercle, leurs familles, amis et connaissances.
Société des artilleurs fribourgeois. — Assemblée générale statutaire, dimanche, 21 courant, à 10 heures du matin, au local du Chasseur.
Société gymnastique Hommes, Fribourg. — Le Comité rappelle à tous les membres le 25^{ème} anniversaire, baptême du fanion et la soirée familiale du dimanche 21 courant.
Il les invite à participer nombreux à cette fête.
Union des travailleuses. — Dimanche, 21 novembre, à 8 h. 1/4 précises, grande assemblée mensuelle. Route-Neuve, 6. Causerie intéressante.

La monarchie en Grèce

Paris, 20 novembre.

(Havas.) — D'après *Excelsior*, la note remise hier, par M. Paul Cambon, au Foreign Office développée la conception suivante :

Le retour du roi Constantin ne pourrait pas être toléré, et si un pareil danger était imminent, il faudrait avertir la Grèce que les alliés ne pourraient plus maintenir des relations amicales avec elle.

En outre, la note française déclare que les Alliés pourraient accepter l'élevation au trône du prince Georges, tout en la subordonnant à quelques garanties.

Elle propose enfin une rencontre entre MM. Lloyd George et Georges Leygues, à l'effet d'examiner la question d'Orient dans son ensemble et le problème de l'exécution du traité de Sévres.

A Athènes

Athènes, 20 novembre.

(Havas.) — Mgr Méliotis, archevêque d'Athènes, aurait été destitué et remplacé par M. Theodoris, qui, on s'en souvient, anathématisa publiquement M. Venizelos.

On assure que le nouveau gouvernement a fait placer le portrait de Constantin dans les ministères et les salles d'audiences des tribunaux.
On signale aussi d'importantes mutations parmi les fonctionnaires.

L'accord italo-serbe

Paris, 20 novembre.

(Havas.) — L'ambassadeur d'Italie a communiqué officiellement au gouvernement français le texte du traité conclu entre les gouvernements italien et yougo-slave, à Rapallo, le 12 novembre dernier.
Un article de ce traité spécifie que le tracé des frontières sera fait sur le terrain par une commission composée par moitié de délégués italiens et yougo-slaves.

En cas de divergence, on en appellera à l'arbitrage sans appel du président de la Confédération helvétique.

La situation en Russie

Stockholm, 20 novembre.

(Havas.) — On mande de Helsingfors à l'*Aftenbladet* que plusieurs édifices de Pétersbourg, parmi lesquels le Sénat, ont été détruits par un incendie.

D'autre part, la mobilisation des ouvriers russes donnerait de mauvais résultats. C'est ainsi que 523 ouvriers seulement ont pu être levés sur les quelque 12,000 requis pour les travaux à effectuer dans 46 usines de la ville.

Les bolchévistes en Crimée

Londres, 20 novembre.

D'après des témoins oculaires anglais, les bolchévistes, en entrant à Sébastopol, ont commencé tout de suite à saquer ; ils ont constitué leur régime dans toute la presqu'île. Dix mille soldats environ de l'ancienne armée de Wrangel ont passé à l'armée bolchéviste ; 20,000 soldats attendent sur leurs vapeurs des ordres de Paris.

L'ex-impératrice d'Allemagne

Amsterdam, 20 novembre.

(Wolff.) — Une légère amélioration s'est produite dans l'état de l'ex-impératrice allemande. Les médecins lui ont ordonné de garder le lit et de prendre les plus grandes précautions. Le kronprinz est reparti pour Wieringen.

M. Giolitti partira pour Londres

Rome, 20 novembre.

Il se confirme de source officielle que M. Giolitti se rendra, après la clôture de la Chambre, à Londres pour se rencontrer avec M. Lloyd George.

Les Allemands de Bohême

Berlin, 20 novembre.

(Wolff.) — D'après le *Berliner Tageblatt*, une assemblée d'étudiants de l'université de Leipzig a protesté énergiquement contre les excès de Prague et a demandé télégraphiquement au gouvernement du Reich d'empêcher par tous les moyens le renouvellement d'excès semblables. Les étudiants projettent également d'exclure les étudiants tchèques des universités allemandes. Les étudiants de Halle ont voté une résolution semblable.

Vienne, 20 novembre.

(B. C. V.) — L'Association des députés du parti populaire en faveur de la grande Allemagne a adopté une résolution exprimant sa profonde indignation au sujet des événements de Tchéco-Slovaquie, où les compatriotes allemands sont asservis. Elle adresse un appel au monde civilisé lui demandant d'intervenir contre de pareils événements. (Voir *Nouvelles du jour*).

L'arrêt des trains en Autriche

Vienne, 20 novembre.

(B. C. V.) — Les syndicats des cheminots allemands et chrétiens et l'association des cheminots d'Autriche allemande protestent dans une résolution des cheminots non socialistes contre l'arrêt du trafic ordonné par les hommes de confiance socialistes à cause des dommages économiques qui en résultent. Ils sont disposés à exécuter leur service et demandent que la protection nécessaire leur soit assurée.

Salzbourg, 20 novembre.

(B. C. V.) — Le trafic est complètement suspendu sur la ligne Salzbourg-Innsbruck. L'express Vienne-Paris n'a pu poursuivre sa

La conférence de M. le professeur Arthus

Le public fut nombreux, hier soir, à la Grenette, pour entendre M. Arthus, professeur à l'université de Lausanne, qui a fait une très belle conférence. Le distingué conférencier, clair et précis, a su se mettre à la portée de chacun. Il a montré comment se produit une hémorragie, quelles en sont les causes et quel est le moyen très simple de l'arrêter. Mais surtout, il a fait voir l'admirable travail de la nature qui répare elle-même les hémorragies, qui simplifie ce travail au point de le réduire au degré le plus facile possible. « L'homme, a-t-il dit, quoique étant arrivé à un degré supérieur dans le domaine de la science, n'est qu'un aide de la Providence, qui a bien voulu accepter notre concours ; l'homme n'est qu'un instrument de la nature, et celle-ci a été formée par Dieu de telle façon qu'elle fait elle-même le travail de réparation auquel l'être humain, avec toute sa science, ne fait que coopérer. »

M. Arthus a promis à son auditoire d'hier soir de lui faire part de ses futures expériences concernant les hémorragies. Nous souhaitons donc très prochainement le plaisir de l'applaudir à nouveau.

Signez vos lettres

La personne de Chénens qui nous a envoyé des renseignements sur la fièvre aphteuse est priée de nous faire connaître son nom, que nous ne publierons pas ; faute de quoi, ses lignes ne paraîtraient pas.

Tirage financier

Au tirage des primes de l'emprunt de l'Hôpital cantonal qui a eu lieu le 15 novembre, le gros lot de 18,000 fr. est échu à l'obligation 3507 N^o 36.

La prime de 2500 fr. est échue à l'obligation 7565 n^o 25.

Celle de 500 fr. est échue à l'obligation 7565 N^o 21.

CALENDRIER

Dimanche 21 novembre

XXVI^{ème} après la Pentecôte

Présentation de la Sainte Vierge au temple

La Sainte Vierge fut présentée au Temple par ses parents, à l'âge de trois ans, pour y être élevée dans le service du Seigneur.

Lundi 22 novembre

Sainte Cécile, vierge et martyre

Sainte Cécile, de l'illustre famille des Metelli, épouse Valérien, patrien païen, qu'elle convertit à la foi, ainsi que son frère Tiburce. Après le martyre de deux frères, sainte Cécile fut elle-même mise à mort en haine de la foi chrétienne, en 232.

SERVICES RELIGIEUX

DIMANCHE 21 NOVEMBRE

Saint-Nicolas : 5 h. 1/4, 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., messes basses. — 8 h., messe chantée, sermon. — 9 h., messe basse paroissiale, sermon. — 10 h., grand-messe capitulaire. — 11 h. 1/4, messe basse, instruction. — 1 h. 1/2, vêpres paroissiales, catéchisme. — 3 h., vêpres capitulaires, bénédiction du Très Saint Sacrement.

Saint-Jean (Fête de sainte Cécile) : 7 h., messe basse, communion générale des membres de la « Cecilia » et du patronage Sainte-Agnès. — 8 h. 1/4, messe des enfants avec instruction et chants. — 9 h. 1/4, grand-messe, sermon, bénédiction. — 1 h. 1/2, vêpres solennelles et bénédiction. — 6 h. 1/2, chapelier.

Saint-Maurice (Solennité de sainte Cécile) : 6 h. 1/4, messe, communion générale pour les membres du Ceciliaverein et les Enfants de Marie. — 8 h. 1/4, messe chantée, sermon allemand, bénédiction du Très Saint Sacrement. — 10 h., messe basse, sermon français, chants des enfants. — 11 h., catéchisme allemand. — 1 h. 1/2, vêpres et bénédiction. — 7 h. 1/4, chapelier et prière du soir.

Collège : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h., 7 h. 1/2, messes basses. — 8 h., office des étudiants, sermon. — 9 h. 1/4, messe des enfants, sermon. — 10 h., grand-messe, sermon. — 1 h. 1/2, vêpres des étudiants. — 2 h. 1/2, vêpres paroissiales.

Notre-Dame : 6 h., messe basse. — 8 h. 1/2, messe chantée, sermon allemand. — 2 h., vêpres, bénédiction, congrégation des Dames, instruction, chapelier.

RR. PP. Cordeliers : 6 h., 7 h., 7 h. 1/2, 8 h., messes basses. — 9 h., grand-messe. — 10 h. 1/2, service académique, sermon allemand. — 2 h. 1/2, vêpres.

Eglise de la Visitation (Fête de la Présentation de la Sainte Vierge) : 7 h. et 8 h. 1/2, messes ; la messe de 8 h. 1/2 sera suivie de l'exposition et de la bénédiction du Saint Sacrement. — 5 h. du soir, bénédiction.

LUNDI 22 NOVEMBRE

Eglise de la Visitation : 6 h., 6 h. 1/2, 7 h. et 8 h. 1/2, messes. La messe de 8 h. 1/2 sera célébrée par Mgr de Boisjennu, évêque missionnaire des Pères de Notre-Dame du Sacré-Coeur d'Issoudun.

HOTEL DE ROME

Pension-famille

Arrangement pour repas de noces et sociétés.

Tout confort Cuisine renommée.

AUTO-GARAGE

J. FOUGEIRET, propriétaire.

Téléphone N^o 394

Prenez le

STIMULANT

Appétit au vin et quinquina

suites et de la forme de leur requête. Il rend, néanmoins, hommage aux qualités professionnelles et au dévouement du personnel. Quant au fond de la question, le représentant du gouvernement se prononce également pour l'incompétence du Grand Conseil, sans préjuger de la compétence de l'office de conciliation. L'orateur cite le total des traitements et salaires du personnel des Entreprises électriques pour démontrer que ces entreprises ont amélioré la situation matérielle de leurs employés. Le Directeur des Travaux publics conclut dans le même sens que le Rapporteur, en exprimant l'espoir que ce différend passager ne troublera pas longtemps les excellentes relations de la Direction des E. E. F. avec ses employés.

M. Charles Chassot défend avec vigueur les compétences du Grand Conseil, qui ne doit pas être qu'un organe d'enregistrement des décisions prises par la Direction des E. E. F. Ce serait, à son avis, aller à l'encontre du but des fondateurs de ces entreprises, que d'établir une muraille de Chine entre cette région de l'Etat et les représentants du peuple.

M. Crausaz ne croit pas que les pétitionnaires aient péché dans la procédure qu'ils ont adoptée : éconduits par les organes des E. E. F., ils se sont adressés à l'office de conciliation, lequel s'est déclaré compétent pour s'occuper du conflit. L'orateur s'associe à l'hommage rendu au personnel des E. E. F. Il y aurait anomalie à refuser à ce personnel tout moyen de recours contre les décisions de l'administration.

M. Savoy, président du gouvernement, prend la parole pour soutenir la compétence de l'office de conciliation, compétence que le Grand Conseil a étendue et qu'il est utile de maintenir. Il prie le Grand Conseil d'avoir confiance dans l'office de conciliation. Celui-ci ne s'occupera que de ce qui n'est pas réglé par la loi.

M. Paul Joye souligne quelques erreurs de fait dans la pétition et l'exposé de ses défenseurs. Il déclare que le personnel administratif s'est dit satisfait de la nouvelle échelle de traitements et qu'il est nécessaire de laisser à la direction d'une entreprise industrielle plus de liberté d'appréciation qu'à une administration publique.

M. Chatton, directeur des Finances, propose de voter sur la question de compétence et de passer à l'ordre du jour.

M. Dupras se rallierait à cette proposition, dans le sens que la pétition serait considérée comme prématurée, le Conseil d'Etat ne s'étant pas encore prononcé. Au surplus, l'orateur estime dangereux de trop accentuer le caractère privé des Entreprises électriques. A quoi M. Buchs, directeur des Travaux publics, répond en rappelant l'insistance avec laquelle on a réclamé des lois organiques pour les régions de l'Etat. Le représentant du gouvernement est d'accord pour le renvoi. M. Zimmermann se prononce dans le même sens, en insistant sur le rôle bienfaisant de l'office de conciliation.

M. Bariswil, rapporteur, est d'avis que la loi sur les E. E. F. restreint les compétences du Grand Conseil, mais qu'on doit s'y tenir quand même. Le rapporteur accepte le renvoi. La pétition est donc renvoyée au Conseil d'Etat.

Deux meetings d'aviation

Le meeting d'aviation organisé à Fribourg par l'Ecole d'aviation Aéro, de Lausanne, aura donc lieu demain, dimanche, dès 2 heures après midi, au Schenberg, et le meeting organisé par la société suisse *Ad Astra* aura lieu entre Tavél et Menzilswil, sous les auspices de la Société fribourgeoise de cavalerie et de la Société de tir de Tavél.

C'est un spectacle du plus vif intérêt qui sera offert demain à nos populations. Après les surprenantes acrobaties auquel se livrera le virtuose de l'aviation Marcel Nappes, qui vient à quelques jours d'intervalle de franchir quatre fois les Alpes, on assistera aux randonnées d'un aviateur fribourgeois, Emile Johner, de Châtres, qui vient de conquérir brillamment son brevet pour le transport de voyageurs. Johner fera des vols avec passagers au-dessus de Fribourg.

A Tavél, ce sera le lieutenant-aviateur Cartier et le sergent Progin, notre concitoyen, qui éblouiront le public de leurs fantaisies aériennes.

Tombola

On nous prie d'insérer :

En réponse à de nombreuses demandes de renseignements au sujet de la tombola en faveur de l'achèvement de l'église catholique de Morat, nous avons le plaisir d'annoncer que le tirage en a été fixé au 6 décembre prochain, jour de la fête de Saint-Nicolas.

La liste des numéros gagnants sera publiée aussitôt après et, les lots gagnés, — on sait qu'il y en a de fort alléchants, — pourront être réclamés jusqu'au 31 décembre 1920 inclusivement. D'entente avec la préfecture du Lac, informée de la disparition d'un carnet de 36 billets restants, les billets de ce carnet sont annulés à l'exception des numéros que voici : 8202, 8205, 8207, 8209, 8213, 8217, 8221, 8225, 8231, 8233, 8235, 8242, 8248, 8249.

Les possesseurs de bonne foi des billets annulés, allant de 8200 à 8250 peuvent demander le remboursement de leurs billets. Les organisateurs de la tombola remercient encore les nombreuses personnes de la capitale et du canton d'avoir manifesté tant de sympathie à l'entreprise de la tombola.

Football

Demain dimanche, Central I de notre ville aura la visite de la première équipe du F. C. Bulle pour un match d'entraînement.

La partie se jouera sur le terrain des Grand-Places et commencera à 2 heures.

Jeudi 25
et vendredi 26
NOVEMBRE
1920

Hôtel
Suisse
Fribourg

Exposition

VENTE

Fourrures
garanties

CHOIX IMMENSE
dans tous les prix

SCHMID
Fils

fourreurs
NEUCHÂTEL

Téléph. 953

Maison
fondée en 1870

Heures

d'Exposition

et Vente :

de 8 h. matin

à 20 h. soir

Le Dépôt de remonte de cavalerie à Berne
vendra le 23 novembre 1920, à 10 h.
du matin,

un certain nombre de
chevaux de cavalerie réformés
inaptes au service de la cavalerie.
La vente aura lieu dans la cour de l'im-
merie du dépôt; les chevaux pourront être visi-
tés de 9 à 10 heures du matin, à l'écurie.
Les personnes ayant domicilié dans des con-
trées infectées par la fièvre aphteuse ne pour-
ront pas prendre part à la vente.
En outre, les amateurs sont rendus attentifs
sur la nécessité de posséder un saut-conduit
préfectoral pour les chevaux achetés.
 Paiement au comptant. 10012
Dépôt de remonte de cavalerie, Berne.

Par l'avantage que procure un
FOUR électrique
LA CONFISERIE-PÂTISSERIE
VONLANTHEN
Rue du Pont suspendu, 91
est à même d'exécuter promptement. Les
commandes qu'on voudra bien lui confier et
cela à toute heure du jour.
Grand choix de St-Nicolas et pain d'épi-
ces de première qualité. Bons ans.
Le jour de la foire de St-Nicolas, un banc
sera installé à la place habituelle.
On porte à domicile. — Téléphone 479.

CÉRÉALES
Spécialité de 1^{re} qualité
pour **BOUILLOIR pour ENFANTS**
En vente chez M. SCHWAB, Grains et Farines,
7, rue de l'Hôpital, 7, Fribourg. 10189

HUILE d'olive de Nice
qualité la plus fine
Le litre Fr. 6.40
Par 10 litres » 6.10
» 30 » » 5.75
» fût, le kg. net » 5.20
HUILE arachide Rufisque extra
Le litre Fr. 3.20
Par 10 litres » 2.95
» 30 » » 2.55
CHEZ
Successeurs
GUIDERICHARD

VENTE DE BOIS
Jeudi, 25 novembre 1920, dès 9 h.
du matin, on vendra aux enchères publiques,
dans les forêts de Combes et de Nierlet: en-
viron 2000 fagots, 2 moulés de sapin, 2 tas de
lattes, 1 tas de perches.
Rendez-vous des miseurs: Sur le chemin
de Combes à Nierlet, à la sortie de la forêt
du côté de Nierlet. 10122

Dr-méd. G. DARDEL, Berne
ancien assistant du Prof. Koober et ancien
chef de clinique du Prof. de Quervain
à Berne. Ancien élève de la clinique
urologique de l'Université de Paris,
reçoit à Berne tous les jours, de
2 à 4 heures. P 11206 Y 10119
Chirurgie. Voies urinaires
(Chirurgie générale,
maladies des reins, vessie, prostate).
— Téléphone 5568. —
Rue de l'Hôpital 34, 1. (maison Lobsiger).

Automobiles à vendre
Unie, 10/12 HP, torpédo, 4 places, Fr. 5,500
Martini, 25/35 HP, » 6 » » 6,200
Lorraine-Dietrich
20/30 HP, » 6 » » 8,500
Benz, 14/30 HP, » 6 » » 10,000
Fiat, 15/20 HP, » 6 » » 11,000
Fiat, 25/35 HP, » 6 » » 11,000
3 voitures sont transformables en camion.
La Fiat 15/20 est à démarrage électrique.
S'adresser à **VULLE & C^e**, rue du
Temple, 6. 10141

Tenue et Maintien
5, Avenue de Rome. 5
Cours pour Demoiselles seules
2^{me} cours pour débutants, 6 Janvier
COURS PRIVÉS
Leçons particulières, correctes
Réunions privées, samedis sirs.
M et M^{lle} Léon GALLEY

Dimanche 21 novembre 1920
AU SCHÖENBERG
Grand Meeting
D'AVIATION

avec acrobaties aériennes
Entrée: Grand pourtour, 1 fr.; Réservées, 5 fr.
Les automobilistes se rendant au meeting sont priés de passer par la Route Neuve.
Billets en vente chez MARTIN, Tabacs, et chez ROMAN, Tabacs.

CHRONOMETRES INNOVATION
Vente directe du fabricant aux particuliers
5 ans de garantie — 10 mois de crédit — 3 jours à l'essai
Echappement avec 15 rubis, forte boîte contrôlée. — Réglage de précision.
Exacte! Élegante! Plus de 35,000 chronomètres Innovation en
usage. Nombreuses lettres de recommandations.
No. 3278. — Boîte argent avec contrôle
à couvercle garni, cuvette argent.
Au compt. Fr. 360. — A terme Fr. 395.
Acompte Fr. 100. — Par mois Fr. 32.
No. 3289. — Boîte à couvercle plaqué or
garni, décor guilloché.
Au compt. Fr. 427. — A terme Fr. 417.
Avec «Moyens clairs» Fr. 2. — de plus.
Acompte Fr. 30. — Par mois Fr. 8.
No. 3304. — Boîte à couvercle or 14 kar.
contrôle, pelle soie, cuvette or.
Au compt. Fr. 360. — A terme Fr. 395.
Acompte Fr. 100. — Par mois Fr. 32.
No. 3305. — Boîte à couvercle or 14 kar.
contrôle, pelle soie, cuvette métal.
Au compt. Fr. 410. — A terme Fr. 450.
No. 3306. — Boîte à couvercle or 14 kar.
contrôle, pelle soie, cuvette or.
3 fonds or. Au comptant Fr. 450.
Acompte Fr. 150. — Par mois Fr. 40.
Toutes nos montres de sortent de fabrication
qui parfaitement repassées, lustrées et ré-
glées absolument prêtes à mettre en poche.
Peuvent aussi grand avantage
de notre système de vente innovateur
FABRIQUE INNOVATION
A. Matthey-Jacquet - La Chaux-de-Fonds
2378
Maison de confiance et de vieille renommée. — Fondée en 1705.
La première de genre en Suisse. — Toujours installée, jamais déplacée.
Demandez nos catalogues gratuits et franco. — Agents sérieux et honorables dans toutes
les villes choisies de Suisse, d'Alsace et de Belgique. — Envoyez le nom du journal.

On demande pour
un café de la campagne une
JEUNE FILLE
pour aider aux travaux
du ménage. Entrée tout
de suite. 10105
S'adresser sous chiffres
P 9852 F à Publicitas S. A., Fri-
bourg.

LOCAL
très clair
pour y établir un atelier et si possible un
petit magasin. 10047
Faire offres, en indiquant loyer et grandeur
des locaux à: Case postale 4128, Coire.

SERVICES
DE
TABLE
en tous genres
H. Vollichard-Egger
Pont-Suspendu

Dimanche 21 novembre
dès 20 heures du soir
Auberge du Chasseur, Courlepin
LOTO avec beaux prix
ORGANISÉ PAR LA
Société de musique
Invitation cordiale. Le Comité.

Marrons
glacés
VANILLÉS
fabrication
de la maison même
CONFISERIE
Leimgruber-Sommer
près de la cathédrale. Tél. 4,56
FRIBOURG

GRANDS MAGASINS DE MEUBLES
Trousseaux complets — Ebénisterie
TH. STRUB 9929
11, rue du Temple, 11. — Téléphone 6.26
Pour les fêtes, grand choix de cadeaux utiles,
pharmacies, tables à ouvrages, tablettes, travailleuses, etc.
CHAMBRES A COUCHER — SALLES A MANGER

MANTEAUX - FOURRURES
imperméables, extra, en vente à l'Office com-
mercial, Fribourg, 10,103
ECHANILLON au Café populaire, rue de
l'Université, à Fribourg.

GRANDS MAGASINS
de meubles et literies
F. BOPP, tapissier-décorateur
Maison de confiance
FRIBOURG, rue du Tir, 8
— rue de la Banque, 8 —
Téléphone 7.63
Compte de chèques 110 364

Meubles en tous genres
Literie soignée
Trousseaux complets
Maison bien connue
pour son bon travail
et ses prix modérés
Au comptant, 5% de rabais
en espèces ou timbres d'escompte.
Jusqu'au nouvel an, double escompte sur
tous les achats au comptant.

Cadeaux utiles et agréables
Marchandises des armées et autres provenances.
Chaussettes grises, pure laine anglaise, les 6 paires Fr. 15. —
Maillots coton, la pièce Fr. 20. —
Linges de toilette, éponge anglais (115 X 55), la douzaine Fr. 40. —
Linges de toilette, nid d'abeille (95 X 47), Fr. 22. —
Linges de toilette, grain d'orge, (92 X 47), Fr. 17. —
Draps de lit, mi-fil, planchi, ourlet à jour, (285 X 185), la pièce Fr. 20. —
Pèlerines Officiers, Gabardine, int. caoutchouc, la pièce Fr. 30. —
Manteaux, draps anglais, pointure 40, 44, 48, Fr. 50. —
Complets bleus (américains), de travail, Fr. 18. —
Envoi contre remboursement.
Toutes les marchandises sont garanties neuves elles
sont reprises, en cas de non convenance. Prix spécial
pour marchands de gros.
Arthur Allemaun, importateur, Gd. Chêne, 5,
Lausanne. P 15540 L 9977

La modiste de Corserey avise son
honorabile clientèle qu'elle ouvrira son
atelier, dès le 25 novembre
à Fribourg
BEAU CHOIX
Adresse:
Champ des Cibles, 19
— au 2^{me} étage —

ROYAL BIOGRAPH
Grand Places
Du 19 au 22 novembre à 8 1/2 h.
Dimanche matinées à 2 1/2 h. et 4 1/2 heures
LE SOUPÇON, comédie avec Mary Miles
FRÈRES JUMEAUX, drame avec W. Russell
du 23 au 25 novembre à 8 1/2 h.
JALOUSIE, drame en 3 actes
JACKIE TERMINE SES ÉTUDES, comédie
C'est donc bien entendu au Royal, changement
de programme 2 fois par semaine, se vendront
le mardi. 10091
Et c'est cette semaine pas de cinéma au Casino
Simplon, repris, le 28 courant.

Pharmacie d'office
pour service de nuit du
20 au 26 novembre.
Pharmacie **MUST**,
rue de Lausanne.

LAMPES
de poche
électriques
Batteries et lampes
E. WASSMER S. A.
FRIBOURG

Jeune fille
étant au courant du ser-
vice, demande place,
comme fille de salle ou
sommelière. 10142
S'adresser sous P 9905 F
à Publicitas S. A., Fri-
bourg.

ON DEMANDE
Personne
sachant enseigner à fond
l'accordéon.
Offres sous chiffres
P 9912 F à Publicitas S. A.,
Fribourg. 10140

TAILLEUSE
pour dame, connaissant à
fond la branche, de-
mande place dans ma-
gasin de confection, ou
éventuellement dans un
atelier de la ville.
S'adresser par écrit sous
P 9865 F à Publicitas
S. A., Fribourg. 10082

SOMMELIÈRE
présentant bien, demande
place.
S'adresser à Publicitas
S. A., Fribourg, sous chi-
ffres P 9895 F. 10118

Arthur MEUWLY
Pâtisserie
Fumisterie
Succ de Ph. Meuwly
FRIBOURG
30, rue des Alpes, 21
Téléphone 7.72
Grand choix
de Fourneaux
- REPARATIONS -

Nous offrons jusqu'à
disponibilité:
Noix: 5 kg., Fr. 7. —; 10
kg., Fr. 13. —; Marrons:
gros: 10 kg., Fr. 6.70;
Châtaignes: 10 kg., Fr.
4.70.
Erauougehefts, Fon-
tains Maggia, Soldau-
Locarao. 10127

BUREAU
de la place demande
demoiselle
ayant de la pratique, et
connaissant parfaitement
l'allemand, le français et
la dactylographie. 10137
Adresser offres et réfé-
rences, sous P 9904 F à
Publicitas S. A., Fribourg.

A VENDRE
Cinq jolis
pianos à queue
Bechstein, Pleyel,
Ibach, etc,
d'occasion moderne
Prix très modérés.
Facilité de paiement.
Maison **PURTISCH S. A.**, Vevey

OCCASION
Meubles de Bureau
1 BUREAU américain,
110 cm.
1 BUREAU américain,
120 cm.
1 BUREAU en sapin.
1 Bureau double, 30 fr.
1 PUPTRE chêne.
3 PUPTRES bas, sapin.
2 BUREAUX ministre.
2 BUREAUX ministre.
TABLES pour bureaux.
Fantouille de bureau.
2 BANCS de bureaux.
Rideaux en velours et
encore différents
Articles d'occasions
très bon marché
chez Fr. BOPP
Aménagements
Rue du Tir, 8, FRIBOURG

Sacs à graines
Forté tolle, jute, 125x255,
pièces, Fr. 4.80, marqués.
Couvertures laine, biches,
graisse de charrs, 1^{re} qua-
lité etc. Demandez nos
prix courants. 10092
W. WU-CHE, sellier,
Coresillea-Payerne.

Jeudi 25
et vendredi 26
NOVEMBRE
1920

Hôtel
Suisse
Fribourg

Exposition

VENTE

Fourrures
garanties

CHOIX IMMENSE
dans tous les prix

SCHMID
Fils

fourreurs
NEUCHÂTEL

Téléph. 953

Maison
fondée en 1870

Heures

d'Exposition

et Vente :

de 8 h. matin

à 20 h. soir

Demandez à votre épicer
LE THÉ CEYLAN

STANDARD

Véritable
mélange anglais

CRÉDIT SUISSE

4, Christoffelgasse, 4 **BERNE** Téléphone 420 et 421
Capital et Réserves Fr. 130,000,000.—
accepte des fonds aux meilleures conditions

sur 20r11
cartes de dépôts ou en comptes-courants
contre bons de caisse de 1 à 5 ans

Les paiements peuvent être effectués à chaque bureau de poste, sur notre compte de chèques-postaux III, 3200.

Enchères de bois

Le lundi, 29 novembre, on vendra aux enchères publiques, dans la forêt du **Piamont**, 50 tas de bois divers, éclaircies, perches, lattes, ainsi que quelques moules de hêtre. Rendez-vous, à 1 h. 1/2, à la ferme de Seedorf. L'insp. forestier : **P. GENDRE**.

ON DEMANDE

une jeune fille

de 25-30 ans, sachant faire la cuisine, comme bonne à tout faire. Entrée tout de suite. Bons gages. Vie de famille. 10031
S'adresser sous chiffres P. 9823 F à Publicitas S. A., Fribourg.

ARRIVAGES

Bois de chauffage

Chêne et charme sec, rendu à domicile en bûches, Fr. 150.— le moule scié et coupé, Fr. 150.— le moule
TOURBE première qualité
Fr. 11.— les 100 kg. rendus à domicile
Coke, houille, briquettes

BUREAU DE VENTE : 9934
H. LANG-GUYER & C^{ie}
Place de la Gare, 38. Téléphone 465 & 213

Chauffeur

d'auto demande place dans garage ou maison bourg., ou indust., ou camion ; en déplacement. S'adresser à Publicitas S. A., Fribourg, sous P. 9867 F. 10091

JEUNE FILLE

de la Suisse allemande, parlant le français, ex-cassaio place comme caissière dans un commerce de la place de Fribourg. Adresser offres sous P. 9854 F à Publicitas S. A., Fribourg. 10,067

Tapis au mètre

EN COCO, JUTE LAINE, MANILLE
Grand choix en descentes de lits, devant de portes, nattes de Chine.
CHEZ
Fr. BOPP
Ameublements
Rue du Tir, 8, Fribourg
Jusqu'au nouvel an, double es-compte sur tous les achats au comptant. 9912

Achetez des machin. Suisse



Petits paiements mensuels
Demandez catalogue illustré
Fabrique Suisse de mach à coudre, **LUCERNE**.

Grippe, Influenza

prescrite par les médecins
Siroline Roche
dans toutes les pharmacies
Catarrhe aff. pulmonaires

WEISSENBACH FRÈRES

Fribourg

Nous continuons à accorder sur nos
Manteaux, Robes ou Costumes
une
TRÈS FORTE RÉDUCTION

Les vêtements de bonne qualité et de coupe irréprochable gardent seuls, à l'usage, toute leur élégance.

A VENDRE Domaines

de toutes contenance, maisons d'habitation, scieries, montagnes boisées, grandes maisons avec beaux jardins, bien situés, terrains à bâtir, maisons avec entreprise de gypserie et peinture en bâtiments, cafés etc. dans la ville de Bulle et les communes de Broc, Gruyères, La Tour de Trême, Le Pâquier, La Roche, Le Bry. 9844
Pour tous renseignements, s'adresser au Bureau d'affaires G. Duvanel, à Bulle.

Gain accessoire

Nous cherchons, dans toutes les localités importantes du canton de Fribourg, des dames catholiques, désirant gain accessoire, bien rétribué par la vente d'un article ayant trait à la cause catholique. Nous prions les dames intéressées de nous indiquer leur adresse exacte.
E. Frauenthalder, Bremgarten (Aarau).

NOIX

5 kg. Fr. 7.— Noisettes : 5 kg. Fr. 8.50 ; Cédaines : 5 kg. Fr. 8.— ; Gâteaux couronne : 5 kg. Fr. 7.— ; Figue de Smyrne : 5 kg. Fr. 6.50, franco. 10079
W. Quadri, Carango (Tessin).



Très forte réduction sur tous nos chapeaux
:: Dames et Enfants ::
VOYEZ NOS VITRINES

Chapaley-Brugger

20, RUE DE LAUSANNE, 20

Occasion

A vendre
CAMION SAURER
neuf, 4/5 tonnes à chaînes. Livraison tout de suite. Prix avantageux.
S'adresser par écrit sous chiffres P. 9866 F à Publicitas S. A., Fribourg.

FOURNEAU

lambour, hauteur 1 m. 74, à vendre.
50 Fr.
S'adresser : Rue des Alpes, 55, Fribourg.

Pas de paroles, mais des faits

On fait, pour les fêtes, des agrandissements photographiques, avec retouches et passe-partout, complètement fini pour
Fr. 9.50.
Maison sérieuse, 10,004
FUCHS, rue Barthelmer, 8, Genève.

Huiles & savons

M. BRINADIER
SALON & PROVENCE
demande représentants clientèle bourgeoise.

Guérison complète du GOITRE

par notre friction antioxydante "STUMASAN" seul remède efficace et garanti inoffensif. Nombreuses attestations. Succès garanti. Prix : 1/2 flac., 3 fr.; 1 flac., 5 fr. Prompt envoi au dehors par la Pharmacie du Jura, Bienne.

A VENDRE

6 porcs
de douze semaines, chez **Jean PAGE, Evuillens.** 10,065

Occasion exceptionnelle
A VENDRE
4 superbes pianos à l'état neuf, à prix très avantageux.

MAISON Charrière & C^o
Instrument de musique
BULLE

Visitez nos magasins de préférence les jeudis et samedis. 9965

Toiles cirées (seulement les bonnes qualités)

LINOLÉUMS Grand choix PRIX MODÉRÉS chez

Fr. BOPP Ameublements
rue du Tir, 8, Fribourg
Jusqu'au nouvel an, double es-compte sur tous les achats au comptant. 9913

Schaffler frères
Varis, 29, Fribourg. Tél. 6.55

Chauffage central
Installations sanitaires

A VENDRE
1 fourneau

pour grande salle ou vestibule. 10,030
S'adr. sous P. 9322 F à Publicitas S. A., Fribourg.

VINS en gros
en fûts et en bouteilles

A. TERRETTAZ
Martigny
— Fendant, Dôle —
Spécialité : Clos de la Tour

Canton de Fribourg
AVIS !

Les ménagères désirant faire leur lessive ce mois, sont invitées, dans leur intérêt, à n'employer que le savon blanc "LE 10N", 72 % d'huile, et la lessive "RAPIDE", à base de savon. 9200
En vente partout. Seul fabricant : Savonnerie **STAMM KELLER, Oberwinter.**

DÉTACHEZ ! avec le savon AST ???
En vente : Droguerie **BOURGNECHT & GOTTRAU.** 9201

Enchères de chédail

Pour cause de cessation d'exploitation, la soussignée vendra aux enchères publiques, le **lundi, 29 novembre**, dès 1 heure, devant son domicile, à Sale, Sarine, tout son chédail, soit : 2 chars à pont, 1 caisse à purin, 1 charrette, 2 brochettes, 1 petit char à main, 1 traicneau d'enfants, 1 charrua brabant, 1 herse, 1 hâche-paille, 1 coupe-racines, 1 coupe-paille, 1 romaine, 5 colliers de vaches, clochettes, chaînes à brouter, boille et seaux à lait, instruments aratoires, 1 établi et quelques outils de charron, outils de bûcherons, 2 cribles, planches, lattes, ainsi que 2500 kg. de rutabagas et betteraves et 500 kg. d'avoine.
L'exposante : **Philomène BONGARD.**

Chauffage central

TÉLÉPHONE 5.77

Fournitures générales pour installations

Réparations et remplacements de chaudières, radiateurs, bouilleurs, serpentins, tuyauterie, robinetterie, etc., etc.

Service de contrôle et nettoyage de chaudières.

Réparations diversées :
:: Soudure autogène

Albert BLANC, Fribourg

« La Prairie », 55, Fribourg

La Caisse hypothécaire

DU CANTON DE FRIBOURG

reçoit des dépôts de fonds contre obligations. (cédules) nominatives ou au porteur portant intérêt

à 5 1/2 % de 1 à 5 ans de terme ;
à 5 3/4 % de 6 à 7 ans de terme ;
à 6 % de 8 à 10 ans de terme.

CH. PETITPIERRE

Alimentation générale

FRIBOURG : Rue de Lausanne
Farvagny - Romont - Bulle - Samsales
Châtel-Saint-Denis - La Roche

Dès ce jour, chaque consommateur bénéficiera sur ses achats d'un

escompte de 5 pour cent

La ristourne sera distribuée fin avril et fin octobre de chaque année. 16,036

GRANDE VENTE D'OCCASION

cuillères, fourchettes et couteaux 1^{re} qualité, autant que di possible :
Cuillères Alpaca la dz. Fr. 19.—
Fourchettes » » 19.—
Couteaux » » 26.—
Cuillères à café Alpaca » » 17.—
Fourchettes et couteaux avec manche ébène, noir, 24 pièces assorties » » 24.—
Couteaux seuls » » 16.—
Cuillères alpaca poli, fin » » 4.—
Fourchettes » » 4.—
Couteaux » » 4.—
Cuillères alpaca » » 5.60

Tous les couteaux sont avec excellentes lames de Solingen. Envoi contre rembours. à partir de 1/2 douz.
C. WOLTER-MERI, La Chaux-de-Fonds

Emprunt 7 % S. A. des Forces Motrices Grisonnes, Coire, de Fr. 10,000,000.— de 1920

Le capital social s'élève actuellement à Fr. 10,000,000 dont plus de 3/4 ont été versés jusqu'à ce jour. Sont intéressées à la société entre autres : la ville de Zurich, Nordostschweizer, Kraftwerke, St. Gallisch Appenzelische Kraftwerke. La majorité des actions est en possession du Canton de Grisons et de la Banque Cantonale des Grisons.

Titres à Fr. 1000.— termes jusqu'à 1930 et ensuite remboursable après dénonciation à six mois. Coupons semestriels aux 30 avril et 31 octobre.
L'emprunt sera coté aux Bourses de Bâle et Zurich.

Cours d'émission 100 %

Prospectus seront envoyés sans frais sur demande.

Coire, novembre 1920.

Banque Cantonale des Grisons.

Les demandes de souscriptions sont reçues sans frais aux domiciles suivants :

Banque Commerciale de Bâle à Bâle, Genève et Zurich.

Banque populaire suisse à Berne, Bâle, Fribourg, Saint-Gall, Genève, Lausanne, Winterthur, Zurich et ses autres Comptoirs et Agences.

Banque Cantonale à Aarau, Appenzell, Bâle, Bellinzzone, Coire, Fribourg (Banque de l'Etat), Glaris, Herisau, Lausanne, Liestal, Lucerne, Neuchâtel, Saint-Gall, Schaffhouse, Sarnen, Schwytz, Soleure, Stans, Weinfelden, Zoug.

Dans le Canton de Grisons : toutes les Banques.

Berne : Banque populaire Suisse.

Ragaz : Banque de Ragaz.

Saint-Gall : St-Gallische Creditanstalt.

Schaffhouse : Banque Cantonale de Schaffhouse.

Altstätten : Rheinthalische Creditanstalt.

Saint-Gall : Banque Cantonale de St-Gall.

Banque de St-Gall.

Banque de Schaffhouse.

Langenthal : Banque de Langenthal.

Banque Populaire Suisse.

Vorband Schweizerischer Darlehenskassen.

Gebrüder Gehlfin.

Caisse hypothécaire de St-Gall.

MM. Wegelin & C^{ie}.